Le jeune du Samedi

Le jeûne du Samedi

Toutes les louanges appartiennent a Allah, que les prières et le salut soit sur son Messager
Ensuite :

Les gens de science ont divergé quant au jeûne surérogatoire du samedi, en plusieurs paroles :

-parmi elles : L'autorisation de jeûner le samedi de façon absolu
-parmi elles : Le fait qu´il est détestable de jeuner le jour du samedi seul
-et parmi elles : L´interdiction totale du jeûne du samedi

La cause de leur divergence réside dans la présence de différent ahadith qui sont venu dans ce chapitre, et au sujet de leur authenticité et de leur faiblesse.

Et parmi ces ahadith, le hadith de AbdouLlah ibn Bousr, selon sa sœur : Le Prophète (prière et salutation d´Allah sur Lui) a dit : Ne jeûnez pas le samedi sauf ce qu´Allah vous a rendu obligatoire, même si quelqu'un d'entre vous ne trouve qu'une écorce d'un raisin ou une petite branche d'un arbre alors qu'il la mâcherapporté par At-Tirmidhi qui a dit : Ce hadith est bon et cela signifie qu´il est détestable pour l´homme de spécifier le jour du samedi pour jeûner car les juifs donnent de l´importance à ce jour. (fin de citation)

Je dis (Cheikh ´Ali Ar-Ramly) : Et parmi ces ahadith , il y a le hadith de Djouwayria Bintou-l-Hârith (qu´Allah l´agrée) : Le prophète (prière et salutation d´Allah sur Lui) est rentrée chezelle un vendredi, alors qu´elle était en train de jeûner. il lui dit : « As-tu jeûné hier ? » Elle répondit : « Non. » Il dit : « Comptes-tu jeûner demain ? » Elle répondit : « Non. » Il lui dit alors : « Romps ton jeûne. » (Rapporté par al Boukhary dans son sahih)

Ainsi le premier hadith indique l'interdiction absolue de jeuner le samedi, le second indique l´autorisation de jeûner le samedi lorsqu´on l´accompagne du jeûne du vendredi.
Les savants regroupent donc les deux hadiths, en se basant sur le deuxième avis (celui qui précise qu´il est permis de jeûner le samedi accompagné du

vendredi)

Et cela est la voie de ceux qui ont rendu authentique le hadith de AbdouLlah ibn Bisr selon sa sœur.
Le plus juste est que ce hadith est faible de part des confusions dans sa chaine de transmission comme la signalé An-Nasa-i.
De part cela, le jeune le jour du samedi , comme les autres jours, est autorisé de façon absolu , et cela est la parole authentique. Et l´imam Az-Zouhri et l´imam .Malik l´on rendu faible ainsi que d´autre qu´eux

Et quand au troisième avis, il est le plus faible, puisque la prise en compte de l´une des preuves entraine le rejet de l´autre. En effet la règle dans les fondements (oussoul) nous dit que la prise en compte des deux preuves est prioritaire sur le fait de rejeter l´une d´entre elles.
Et la situation ne laisse pas plus de place qu´à cela

Et Allah est le plus savant

Ecrit par le Noble Shaykh Aboul Hassan Ali Ar-Ramly qu´Allah le preserve